Conservatoire National des Arts et Metiers, Service Validation des Acquis

Orientation

Accueil - Information

A qui s’adresser ?

Une plateforme d'inscription div@: http://dnf3.cnam.fr/diva

Contact :
Horaires : 9h-12h30 / 13h30-17h30 Tél: 02 61 45 19 20 / mail : nmd_contact@lecnam.net
+ d'infos : https://www.cnam-normandie.fr/se-former/la-validation-des-acquis/

Pour quelles certifications ?

Diplômes de niveaux 5, 6 ou 7, titre, licence, master, diplômes d’ingénieur dans les domaines suivants :

- Economie, commerce, droit, gestion
- Sciences humaines et sociales, communication

- Sciences et techniques industrielles
- Mathématiques, informatique, réseaux

L’organisation modulaire des certifications du Cnam basée sur les Unités d’Enseignement capitalisables (UE) permet une démarche VAE sur mesure.

Selon votre profil, vous validez par la VAE, l’ensemble du diplôme ou les seules UE correspondant à votre expérience.

Dans ce cas, vous pouvez valider à votre rythme les UE qui vous manquent par le biais de la formation (cours en visio-conférence, tchat, messagerie, vidéos, mise à disposition d'un ensemble d'outils d'assistance à la formation).

Déposer sa demande – La recevabilité

Consultez l'offre de formation du Cnam sur http://www.cnam.fr, et ciblez la certification ou le diplôme le plus en adéquation avec votre expérience. Prenez rendez-vous avec notre conseiller VAE en remplissant la fiche contact sur le site d'inscription div@ http://dnf3.cnam.fr/diva .

A réception notre conseiller VAE vous proposera un entretien individuel.

Nature de l’expérience prise en compte

Un an minimum d’expérience professionnelle ou extra professionnelle est requis en lien avec les différentes UE composant le diplôme demandé en validation.

Dossier de recevabilité

La recevabilité de votre demande est étudiée dans le cadre d’un entretien individuel de positionnement avec notre conseiller VAE et un expert du domaine de la certification visée. Cet entretien revient à 70€.
Durant cet entretien, vous identifiez le diplôme visé et si la VAE sera totale ou partielle.

Notre conseiller VAE vous explique le déroulement de votre démarche VAE, et vous informe sur les différentes possibilités de financement de votre projet.

Se préparer à être évalué – Les modalités d’évaluation

Mode d’évaluation et descriptif de l’évaluation

Le candidat est évalué sur la base d’un dossier écrit mettant en évidence les compétences développées en lien avec la certification visée. Une fois le dossier constitué, il est soumis à un jury.

Le jury se prononce pour une validation totale ou pour une validation partielle.

Quel accompagnement ?

Tout au long de la préparation et de la rédaction de votre dossier, vous bénéficiez de l'appui de notre conseiller VAE et d’un professionnel expert dans le domaine de la certification visée.

Pour vous aider dans votre démarche, le Cnam met à votre disposition les référentiels détaillés du diplôme demandé et son espace numérique (bibliothèque, office 365, application de visioconférence).

Le rythme de suivi sur le dossier est décidé d’un commun accord. Les échanges avec l’accompagnateur s’effectuent par courriel, téléphone, entretien en visio.

Valider son expérience - Le jury

Qui sont les membres du jury ?

Le jury est composé d'enseignants et de professionnels.

Fonctionnement et calendrier

Le jury se réunit trois fois par an (mars/juin/ novembre).
Le dépôt des dossiers finalisés s’effectue deux mois avant (janvier / avril /

septembre).

Poursuivre le projet

La décision du jury est notifiée par la Direction Nationale de la Formation du Cnam. La notification de décision est adressée au candidat sur son interface numérique Div@.

Grâce aux formations modulaires du Cnam, une décision de VAE partielle peut être rapidement complétée par la formation pour obtenir une certification.

Le coût

La VAE a un coût comprenant les frais d'inscription, l'étude de recevabilité, l'accompagnement (de 12 à 24 heures) et les frais de validation.

Selon votre statut, vous pouvez :

- Utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF),
- Solliciter un financement auprès de votre entreprise, votre OPCO, la Région Normandie ou Pôle emploi,
- Financer par vous-même, avec des facilités de paiements.